DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de r	nembres : 34
Nombre o	le votants
Présents	Procuration
26	2

188	Date de la convocation
	4 février 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le

et publication le 20/02/2020

L'an deux mille vingt, le 13 février à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS: Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Michel Jan – Martine Connan – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercoq – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Georges Galardon

Attribution d'une subvention au Comité Départemental du Sport Adapté des Côtes d'Armor

Le Président expose que le Comité Départemental du Sport Adapté des Côtes d'Armor (C.D.S.A.22) a souhaité organiser le 5 février au Centre Aquatique du Blavet deux évènements :

- le championnat régional de natation Sport Adapté Jeunes (pour les moins de 21 ans),
- l'organisation de jeux aquatiques pour les jeunes en situation de handicap mental qui ne souhaitent pas faire de compétition mais qui pratiquent la natation.

Cette journée a rassemblé environ 50 personnes en situation de handicap mental et/ou psychique, venues de toute la région, pour relever des défis sportifs aquatiques ou favoriser leur épanouissement à travers une pratique ludique.

L'encadrement de cette journée a été confié à une quinzaine de stagiaires Licence STAPS Activité Physique Adaptée et Santé (APA-S) de l'URF STAPS de Saint-Brieuc, qui eux-mêmes étaient appuyés par les éducateurs des groupes sportifs et par le coordinateur du comité.

En vue d'assurer la faisabilité de cette journée et d'organiser de façon optimale ces deux événements, le C.D.S.A.22 a sollicité une subvention auprès de la CCKB permettant de couvrir les frais d'utilisation des bassins de centre aquatique du Blavet, frais se chiffrant à 577 €.

Considérant l'importance d'accueillir et de valoriser les personnes en situation de handicap, Considérant l'intérêt de renforcer notre image de pays d'accueil à l'handicap et de poursuivre les premières contributions en la matière (accessibilité au spectacle Son et Lumière, aux sentiers du refuge des loups, aux sentiers de l'AMV, proposition d'événements « sport adapté » de la Base de Trémargat, etc...), le Président propose de répondre favorablement à la demande du C.D.S.A.22.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, A l'unanimité,

décide d'attribuer une subvention de 577 € au Comité Départemental du Sport Adapté des Côtes d'Armor au titre du Championnat régional sport adapté jeunes et jeux aquatiques.

Le Président, Jean-Yves Philippe